

HOUVENAGHEL HENNEQUIN  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE. 12.500.000 FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : L'Epina y – 76400 FECAMP  
RCS : LE HAVRE B 353 926 447

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 4 FÉVRIER 2000

L'an deux mille,

Le 4 février,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN, société anonyme au capital de F. 12.500.000 divisé en 125 000 actions de F. 100 chacune, dont le siège est à l'Epina y 76400 FECAMP, se sont réunis, dans les locaux du Cabinet GINESTIE, 10 Place des Etats-Unis, 75116 PARIS, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président du conseil d'administration selon lettre simple adressée le 20 janvier 2000 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Jean-Luc DUQUESNE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

CONVERGIE, seul actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Nathalie MAKOWSKI est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 125 000 actions sur les 125 000 actions ayant droit de vote.

L'assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Société Befec Price Waterhouse, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est excusée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,

TRIBUNAL de COMMERCE de HAVRE

DÉPÔT du 07.10.2000.....

R.C.S. B. 344 - 353.926.447

A486.

- le texte du projet de résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à donner.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ces lectures terminées, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'assemblée générale prend acte des démissions de Monsieur Jean-Frédéric MOGNETTI et de la société CONVERGIE de leurs fonctions d'administrateurs, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN à la société IVECO Aifo.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN à la société IVECO Aifo :

Monsieur Luciano MARIETTI pour la suite du mandat d'administrateur de la société CONVERGIE, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2005, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN à la société IVECO Aifo :

Monsieur Carlo GHIRINGHELLI pour la suite du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Frédéric MOGNETTI, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2005, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN à la société IVECO Aifo :

Monsieur Gianfranco MEDICI, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2006, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN à la société IVECO Aifo :

Monsieur Gérard PIQUET, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2006, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

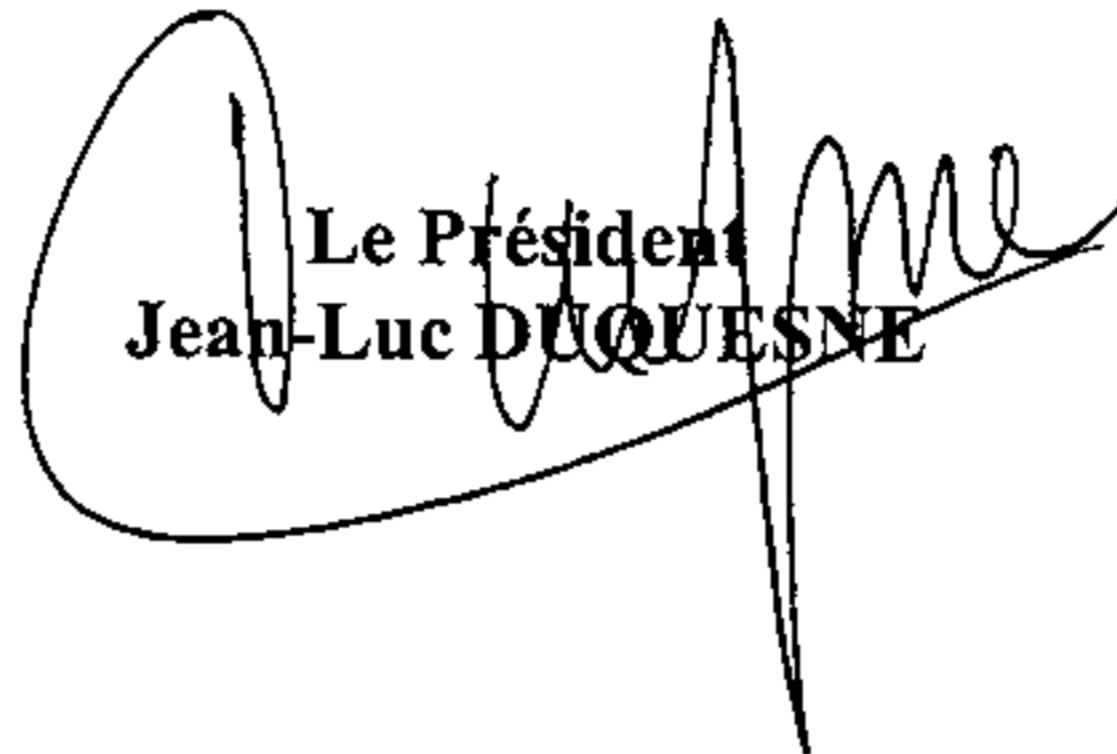
**SIXIEME RESOLUTION**

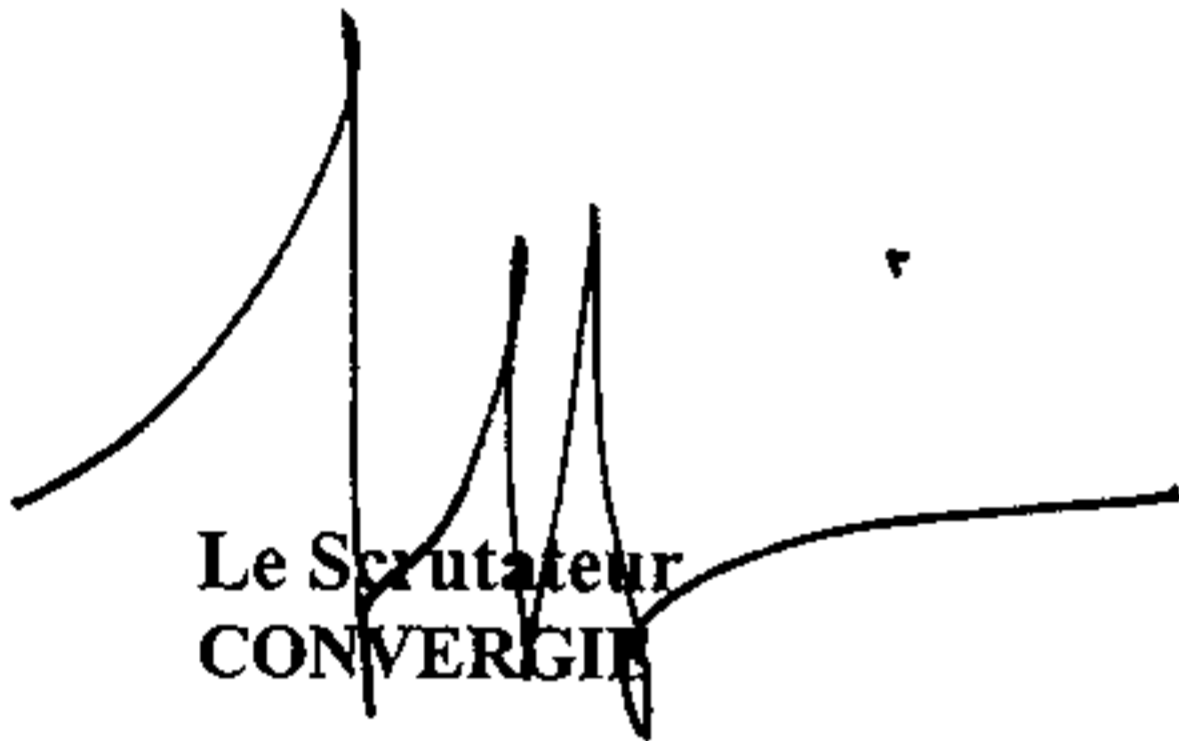
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

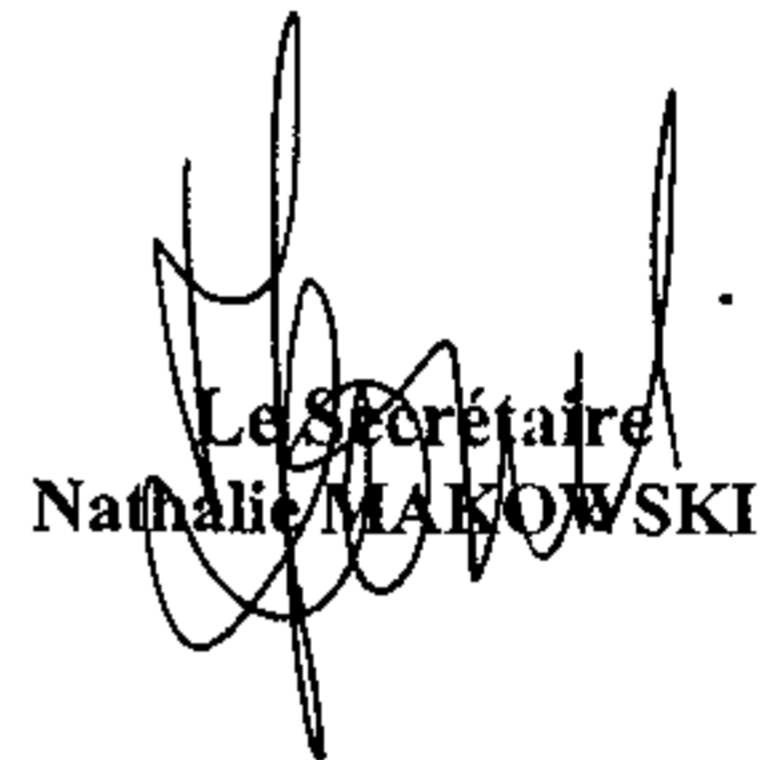
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

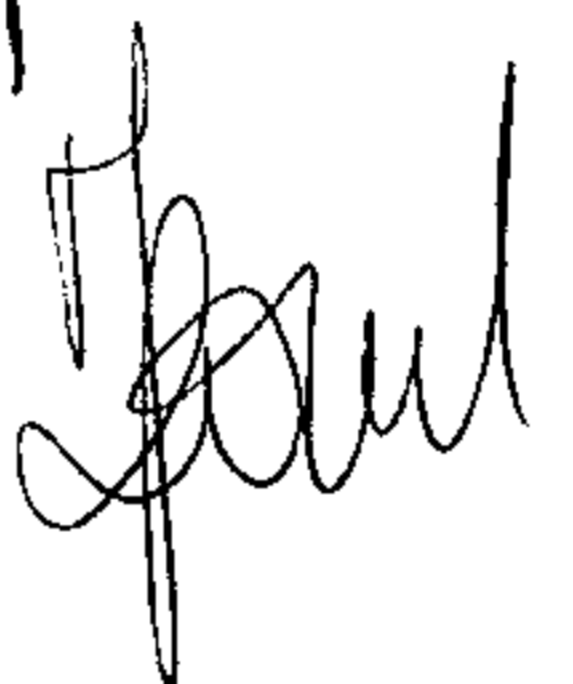
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

  
Le Président  
Jean-Luc DUQUESNE

  
Le Scrutateur  
CONVERGIE

  
Le Secrétaire  
Nathalie MAKOWSKI

certifié conforme à l'original  


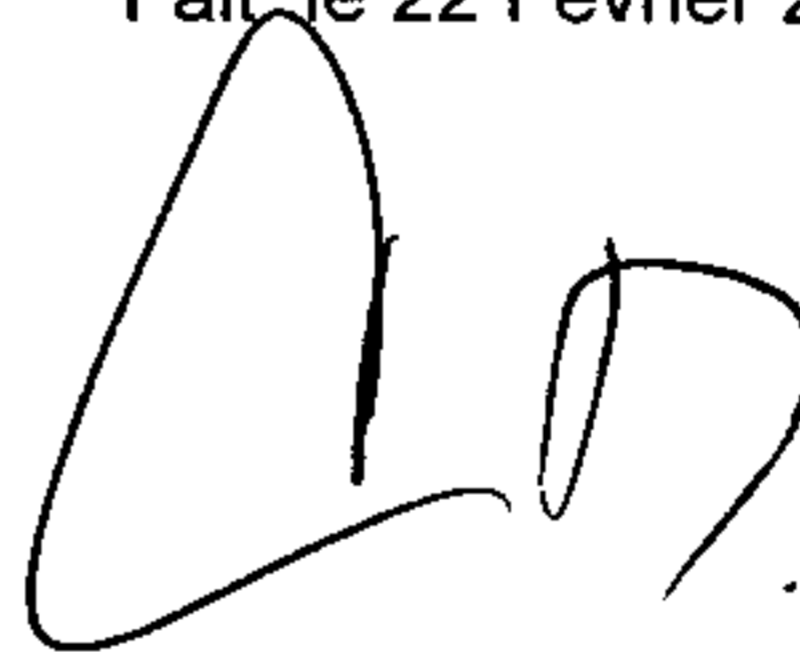
**HOUVENAGHEL HENNEQUIN**  
Société anonyme au capital de F. 12.500.000  
siège social : L'Épinay – 76400 FECAMP  
RCS 353.926.447 LE HAVRE

Le soussigné, **Gérard PIQUET**

- Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN en date du 4 Février 2000, au cours de laquelle il a été nommé Administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN par la société IVECO AIFO,
- cette condition ayant été effectivement réalisée à cette même date du 4 Février 2000,

Déclare, par la présente, accepter le mandat d'**Administrateur** qui lui a été confié.

Fait le 22 Février 2000

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Piquet', written in a cursive style.

**HOUVENAGHEL HENNEQUIN**  
Société anonyme au capital de F. 12.500.000  
siège social : L'Epinay – 76400 FECAMP  
RCS 353.926.447 LE HAVRE

Le soussigné, **Gianfranco MEDICI**

- Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN en date du 4 Février 2000, au cours de laquelle il a été nommé Administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN par la société IVECO AIFO,
- cette condition ayant été effectivement réalisée à cette même date du 4 Février 2000,

Déclare, par la présente, accepter le mandat d'**Administrateur** qui lui a été confié.

Fait le 22 Février 2000

*Medici profano*

**HOUVENAGHEL HENNEQUIN**  
Société anonyme au capital de F. 12.500.000  
siège social : L'Épinay – 76400 FECAMP  
RCS 353.926.447 LE HAVRE

Le soussigné, **Carlo GHIRINGHELLI**

- Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN en date du 4 Février 2000, au cours de laquelle il a été nommé Administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN par la société IVECO AIFO,
- cette condition ayant été effectivement réalisée à cette même date du 4 Février 2000,

Déclare, par la présente, accepter le mandat d'**Administrateur** qui lui a été confié.



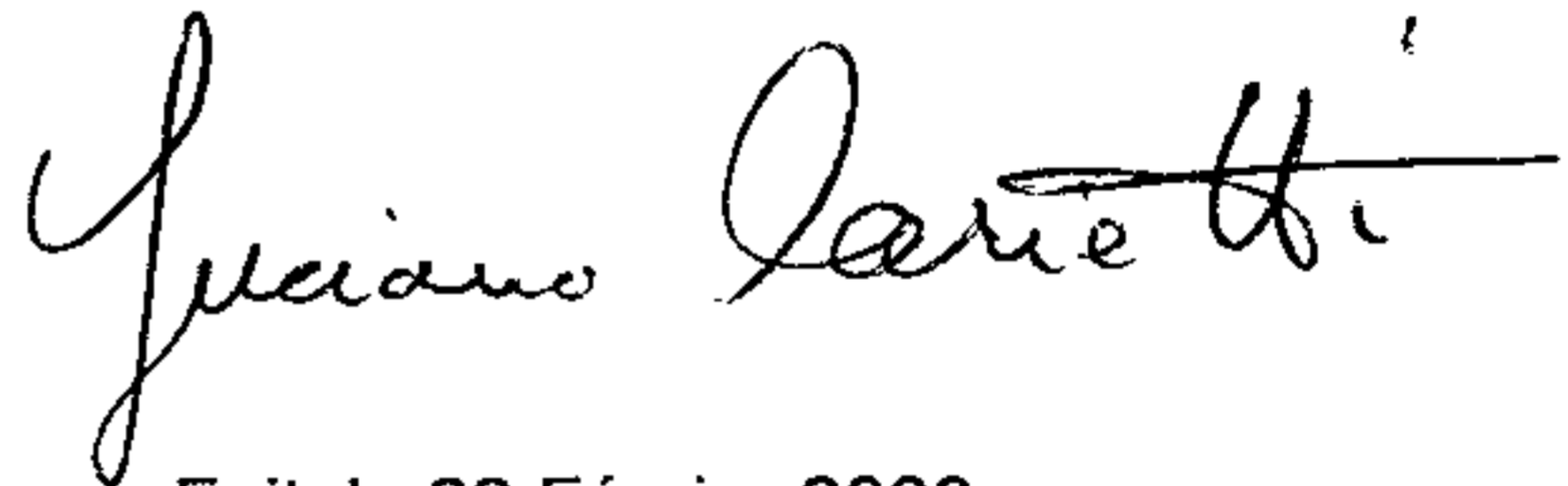
Fait le 22 Février 2000

**HOUVENAGHEL HENNEQUIN**  
Société anonyme au capital de F. 12.500.000  
siège social : L'Épinay – 76400 FECAMP  
RCS 353.926.447 LE HAVRE

Le soussigné, **Luciano MARIETTI**

- Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN en date du 4 Février 2000, au cours de laquelle il a été nommé Administrateur, sous réserve et à compter du jour de la réalisation de la cession de contrôle de la société HOUVENAGHEL HENNEQUIN par la société IVECO AIFO,
- cette condition ayant été effectivement réalisée à cette même date du 4 Février 2000,

Déclare, par la présente, accepter le mandat d'Administrateur qui lui a été confié.

A handwritten signature in black ink, reading "Luciano Marietti". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Fait le 22 Février 2000